



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09/06/2026

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 3 juin 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL MESSAOUDI Amira

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33 (sauf départs de vote pour les délibérations 22, 25 et 27)

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira, VANDEWOESTYNE Philippe, Adjoints.
CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, COOLS Claudette, VANDENBERGHE Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, WEKSTEEN David, LEBRUN Emmanuel, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline, TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas STEVENAERT Marjorie, LAINÉ Émilie, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre Conseillers.

Absents excusés :

BACLET Christian, procuration à LEBRUN Emmanuel
RACHEZ Marie-Chantal, procuration à CARLIER Hervé.
LEMAITRE Olivier, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
CAUCHOIS Laetitia, procuration à LAINÉ Émilie
VANPOUILLE Ségolène, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
PELLIZZARI Rachel, procuration à KOLAR Jérémie
SOULIERE Aurélie, procuration à DECRAENE Pierre

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27/04/2026**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 27/05/2026**
5. **COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DE GESTION**
 1. Désignation d'élus – Interm'Aide
 2. Désignation d'élus – Agence de développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM)
 3. Désignation d'un élu – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
 4. Désignation d'élus – Commission de délégation de service public
 5. Création de la commission de contrôle financier
 6. Désignation d'élus – OGEC Immaculée Conception
 7. Adhésion à la Fondation du patrimoine
 8. Tarifs 2027 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)
 9. Admissions en non-valeur et créances éteintes
 10. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint
 11. Recours au dispositif service civique
 12. Création – Suppression d'emplois permanents
 13. Recrutement et rémunération des vacataires
 14. Groupement de commandes entre la Ville de Seclin et le Centre Communal d'Action Social de Seclin
6. **COMMISSION SÉNIORS, ACTION SOCIALE**
 15. Attribution d'une subvention pour l'association Les Mouchons
7. **COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITÉ**
 16. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier – École Michelet sis 47 rue Jean Baptiste Mullier à Seclin
 17. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier SIS 80 rue Roger Bouvry à Seclin
 18. Dénomination du corps de ferme au 18 rue JB Lebas
 19. Autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé pour l'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité
 20. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers
8. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF, RESTAURATION SCOLAIRE**
 21. Association AGORES – Adhésion 2026
9. **COMMISSION ATTRACTIVITÉ**
 22. Subvention Appel à Projets 2026 « Guinguette de la Ramie » –La Seclinoise Volley-ball
 23. Désignation des membres du Conseil d'établissement du CMEM
 24. Subvention à projets 2026 –Le jardin partagé de l'arbre aux mille sens
 25. Subvention à projets 2026 – UCASS
 26. Subvention à projets 2026 – Les Enfants de Burgault
 27. Subvention à projets 2026 – Comité du hameau de Martinsart

Retrouvez la vidéo sur le site Internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

Monsieur le Maire : Bien ! Mesdames et Messieurs les élus. Le quorum étant... Enfin, on va faire le constat que le quorum est bien atteint dans quelques instants. Et donc je vais laisser Madame EL MESSAOUDI procéder à l'appel.

Madame EL MESSAOUDI : Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Maire.

Madame EL MESSAOUDI procède à l'appel.

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons tout d'abord procéder à l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 27 avril.

Y a-t-il des observations particulières sur celui-ci ?

Très bien, je considère donc qu'il est approuvé. Je vous en remercie.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

J'ai deux communications à vous adresser :

3. COMMUNICATION DU MAIRE

Monsieur le Maire : Tout d'abord, vous informer que la commission de sécurité s'est réunie, la date je ne l'ai plus en tête, c'était quelle date ? Le 28 mai ?

Donc la commission de sécurité s'est réunie le 28 mai pour porter son appréciation sur le nouveau chapitre, notre nouvelle salle de spectacle. Et donc un avis favorable a été émis, ce qui nous a permis, vous avez probablement pu le constater, de tenir les spectacles relatifs à la semaine de la musique et des arts, le spectacle de danse également de l'École de danse qui va pouvoir se tenir ce week-end également. Sitôt ces spectacles achevés, la salle fermera ses portes à nouveau pour la période de juillet août, afin de finaliser des travaux qui doivent encore l'être, mais qui ne sont, en tout cas, pas directement... pour la bonne tenue et l'exploitation de notre salle de spectacle. Donc ouverture, en tout cas mise en exploitation officielle au 1^{er} septembre et inauguration officielle de la salle de spectacle sous un temps protocolaire le 25 septembre prochain. Mais en tout cas, avis favorable de la part de la commission de sécurité et donc c'est un équipement qui va pouvoir très rapidement être mis en exploitation, je tenais à vous en informer.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 27/05/2026

N°	Objet	Allotissement	Atributaire	Montant HT	Notification	Date de fin	Observations
26007	Vérifications périodiques des équipements sportifs et des aires de jeux	Lot unique	CERES	11 688,00 €	20/05/2026	20/05/2030	
26030	Produit d'entretien	Lot 1 Papiers et savons Centrale d'achat de la MEL	PLG	2 000 000,00 €	13/04/2026	13/04/2030	Le maximum annuel correspond à un plafond juridique d'autorisation de dépense. Il ne reflète pas les estimations d'achat Achat effectué dans le cadre de la centrale d'achat de la MEL
26030	Produit d'entretien	Lot 2 Droguerie Centrale d'achat de la MEL	ORAPI	2 500 000,00 €	13/04/2026	13/04/2030	Le maximum annuel correspond à un plafond juridique d'autorisation de dépense. Il ne reflète pas les estimations d'achat Achat effectué dans le cadre de la centrale d'achat de la MEL
26029	marché subséquent n°31 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 1 : sortie à PARIS (bateaux Parisiens et Senat)	VOYAGES CATTEAU	1 504,54 €	19/05/2026	13/06/2026	
26029	marché subséquent n°31 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 2 : sortie à Houplin Ancoisne (parc Mosaic)	VOYAGES CATTEAU	313,64 €	19/05/2026	17/06/2026	
26029	marché subséquent n°31 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 3 : sortie à Dennebroeucq (Dennlys Parc)	VOYAGES CATTEAU	681,82 €	19/05/2026	17/06/2026	
26029	marché subséquent n°31 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 4 : sortie à Leers (La Décidée)	VOYAGES CATTEAU	445,45 €	19/05/2026	24/06/2026	
26029	marché subséquent n°31 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 5 : sortie à Houplin Ancoisne (parc Mosaic)	VOYAGES CATTEAU	613,64 €	19/05/2026	30/06/2026	
26029	marché subséquent n°31 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 6 : sortie à Eppe-Sauvage (le Val Joly)	TRANSDEV LITTORAL NORD	730,00 €	19/05/2026	04/07/2026	
26027	Maintenance Campanaire et Paratonnerre collégiale	Lot unique	PASCHAL	4 196,00 €	30/04/2026	01/01/2030	
26026	marché subséquent n°30 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot unique : sortie au parc Asnapio	VOYAGES CATTEAU	360,00 €	30/04/2026	07/05/2026	
26025	marché subséquent n°1 à l'accord-cadre n°25.055 pour la location d'équipements pour fouilles archéologiques	lot 1 : location d'engin de terrassement, avec chauffeur	RENARD	3 020,00 €	12/05/2026	04/06/2026	
26022	Diverses prestations de contrôle de qualité sanitaire des préparations alimentaires en restauration collective	Lot unique	Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche (LDAR)	28 800,00 €	12/05/2026	05/05/2030	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 8 : sortie au parc Asnapio et Forum des sciences à Villeneuve d'Ascq	VOYAGES CATTEAU	586,36 €	22/04/2026	19/06/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 9 : sortie à cité nature à Arras	MARIOT GAMELIN	430,00 €	21/04/2026	23/06/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 10 : sortie au parc Chlorofil à La Neuville	TRANSDEV LITTORAL NORD	250,00 €	23/04/2026	25/06/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 1 : sortie au parc des Cytises à Bénifontaine	TRANSDEV LITTORAL NORD	230,00 €	23/04/2026	06/05/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 2 : sortie à Chlorofil expérience à La Neuville	TRANSDEV LITTORAL NORD	275,00 €	23/04/2026	20/05/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 3 : sortie au parc d'Olhain à Maisnil-Lès-Ruitz	VOYAGES CATTEAU	536,36 €	22/04/2026	23/05/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 4 : sortie au relais nature à Santes	VOYAGES CATTEAU	359,10 €	22/04/2026	02/06/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 5 : sortie au parc d'Olhain à Maisnil-Lès-Ruitz	TRANSDEV LITTORAL NORD	260,00 €	23/04/2026	18/06/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 6 : sortie au parc Asnapio et Forum des sciences à Villeneuve d'Ascq	VOYAGES CATTEAU	345,45 €	22/04/2026	19/06/2026	
26020	marché subséquent n°29 à l'accord-cadre n°24.111 (AC24.01) pour des prestations de transports par cars	Lot 7 : sortie au parc Chlorofil à La Neuville	TRANSDEV LITTORAL NORD	450,00 €	23/04/2026	25/06/2026	
26018	MS2 Menuiseries	Lot unique	COGEZ METAL SA	4 945,00 €	19/05/2026	31/12/2026	
26016	CLUB HOUSE TRAVAUX	Lot 2 : Menuiseries	COGEZ	8 410,00 €	30/04/2026	28/08/2026	
26016	CLUB HOUSE TRAVAUX	LOT 1 VRD	DUFRASNE	9 964,64 €	30/04/2026	28/08/2026	
26014	CLUB HOUSE CT	Lot unique	APAVE	925,00 €	17/04/2026	28/08/2026	
26033	Hébergement serveur	Lot 2 Phase de transition	CHEOPS	4 523,96 €	13/05/2026	31/12/2026	
26033	Hébergement serveur	Lot 3 Maintenance 4 ans	CHEOPS	81 367,08 €	13/05/2026	01/09/2029	
26033	Hébergement serveur	Lot 1 Mise en place	CHEOPS	14 457,84 €	13/05/2026	31/12/2026	

Monsieur le Maire : Vous informer également que, par voie d'arrêté, j'ai procédé à la désignation de référents de quartiers. C'était un engagement dans le cadre de la campagne électorale que nous avons proposé auprès des Seclinois. Il était important pour nous, en tout cas, que des élus de ce Conseil Municipal, des élus de la majorité, puissent être identifiés sur les divers quartiers de la Ville. Et donc, j'ai procédé à cette désignation par voie d'arrêté. Et sont ainsi référents de quartiers :

- ✓ Madame Laetitia CAUCHOIS, Madame Francine FRERE, Madame Caroline HUGUET et Monsieur Olivier LEMAITRE pour le « quartier du Centre-ville ».
- ✓ Monsieur David WEKSTEEN et Madame Claudette COOLS pour le « Quartier des Aviateurs ».
- ✓ Madame Marjorie STEVENAERT, Madame Céline DEMAERLE, Monsieur Hervé CARLIER et Monsieur Sébastien TIMMERMAN pour le « Quartier de Burgault ».
- ✓ Madame Ségolène VANPOUILLE et Monsieur Nicolas COUVREUR pour les Hameaux, que ce soit Martinsart et Wattiesart.
- ✓ Et enfin Madame Amira EL MESSAOUDI, Mme Émilie LAINÉ et Monsieur Pierre LEGRAND pour les Quartiers de la Mouchonnière, Martha-Desrumaux, Quartier Prévert.

Voilà. Ainsi sont clairement identifiés les référents de quartier qui ont vocation donc à être des relais importants sur les divers quartiers de la Ville.

Y a-t-il des observations sur les décisions municipales et l'état des marchés ? Madame RIZZON, je vous vois vous empresser sur le buzzer et donc je suppose qu'il y a donc des observations. Et vous avez, pardon, eu l'état des marchés avec, voilà, ça avait été une demande formulée par Monsieur DECRAENE en Conférence des Présidents sur, effectivement, les voyages par bus où vous avez le descriptif un peu plus précis entre ce qui relève des trajets seniors, des trajets enfants, des trajets piscines. Vous avez un détail un peu plus affiné sur l'état des marchés qui vous a été adressé. Je vous écoute.

Madame RIZZON : Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues. Non, mon intervention porte, en fait, sur les référents de quartier...

Monsieur le Maire : Oui.

Madame RIZZON : ... qui étaient initialement dans notre programme. Alors, peut-être également, peut-être que c'était une idée commune que nous avions.

Monsieur le Maire : Voilà, oui. Enfin, je vais y revenir, oui.

Madame RIZZON : Peut-être. Toujours est-il que je constate qu'il ne s'agit que de Conseillers municipaux de votre majorité, que vous ne nous avez malheureusement pas sollicités. Peut-être, ça aurait été, je pense, d'un point de vue du pluralisme, bien venu. J'aurais tout le moins, moi-même, apprécié, mais notre groupe également. Et peut-être, à mon sens, aurait-il fallu l'ouvrir aussi aux citoyens, aux citoyennes, en proposant à ceux qui le souhaitaient de faire acte de candidature. Nous avons le temps, je pense, depuis l'élection. Et si nous avons pu échanger, justement, sur cette délibération, sur cette nomination, sur ces nominations avant, ça aurait été pour moi plus pertinent. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Alors, je précise que la désignation de référents de quartiers n'est pas le monopole des uns ou des autres. Il peut nous arriver d'avoir les mêmes idées. D'ailleurs, j'ai pu constater que sur beaucoup de sujets, l'opposition avait pu, elle aussi, défendre des projets que nous avons portés, même si durant tout le mandat, vous étiez en opposition, notamment sur la salle de spectacle, des projections cinématographiques, des résidences d'artistes. En tout cas, il y avait une opposition forte. Et finalement, durant la campagne, on a vu qu'il y avait eu un revirement sur cette ligne, donc voilà. En tout cas les référents de quartiers c'était quelque chose qui nous était important. Ce n'est pas à la lecture de vos publications que nous avons soudainement eu l'idée de désigner des référents de quartiers. Non. C'est bien parce qu'il était important pour nous, en tout cas, d'avoir un contact régulier avec les habitants des quartiers. Maintenant, sur le choix et la désignation de ceux-ci : la vocation des référents de quartiers, c'est de porter la parole de la majorité municipale. Tout simplement. C'est de porter les délibérations, c'est d'animer des réunions publiques sur des projets que nous portons et c'est bien évidemment, de façon tout à fait cohérente et logique, que ce sont des élus de la majorité, parce que je ne vois pas comment des élus de l'opposition pourraient porter la voix de la majorité municipale. Voilà. Ou porter des projets peut-être qui seraient opposés à votre perception des choses et que nous avons besoin de référents qui animent les quartiers sur les projets que nous portons. Donc la raison, je pense qu'elle se trouve essentiellement là, c'est simplement une perception de cohérence, que ces référents puissent porter la voix de la majorité municipale sur les projets qu'elle porte. Je vous vois réagir et je vous laisse la parole.

Madame RIZZON : Oui, voilà. Pardon, excusez-moi, je ne suis pas encore très au fait des couleurs. Ce n'était pas exactement ce que j'avais compris, notamment lorsque vous avez présenté ces référents de quartiers aux nouveaux arrivants, il y a de ça peu de temps. J'avais plutôt compris qu'il s'agissait surtout de référents de quartiers qui étaient là, non pas pour porter la politique municipale majoritaire, mais pour pouvoir faciliter l'accès du simple citoyen je dirais, à l'ensemble du Conseil Municipal et non pas juste à la majorité, pour pouvoir faire remonter des besoins et peut-être de pouvoir proposer des choses pour pouvoir agir aussi à leur niveau, non pas juste pendant les élections municipales, mais aussi, je dirais, au fil de l'eau. C'était comme ça que je l'avais compris lors de votre intervention.

Monsieur le Maire : Vous avez parfaitement compris, mais le rôle aussi des référents, c'est aussi de porter, d'animer des débats, des réunions publiques, qui ont vocation, effectivement, à travailler la concertation sur les projets que nous portons au sein des quartiers. Je vois Monsieur WEKSTEEN qui souhaite également réagir.

Monsieur WEKSTEEN : C'est bon, c'est rouge. Donc c'était pour préciser effectivement qu'il était quand même beaucoup plus pratique que les élus en charge et en responsabilité soient ceux qui vont aller informer la population des projets et du programme que nous allons dérouler. D'autre part, je pense aussi qu'il y a une différence avec ce que vous envisagez, puisque vous avez dit que vous auriez envisagé la possibilité de faire élire des référents de quartiers qui n'étaient pas forcément des élus, c'est ça ? De proposer. Et donc, dans tous les cas, là, sur chaque quartier, je pense que notre liste majoritaire est représentative, puisque nous avons eu la majorité dans tous les quartiers.

Madame RIZZON : Juste pour conclure et après j'arrête...

Monsieur le Maire : Pardon, je me permets simplement de rappeler les règles relatives à la police de cette assemblée, les décisions municipales n'ont pas vocation à faire l'objet de débats, mais j'ouvre néanmoins le débat et je vous laisse la parole sur un propos conclusif. Voilà, je vous remercie.

Madame RIZZON : Je vous remercie d'avoir pris le temps d'écouter et d'avoir échangé.

Monsieur le Maire : Très bien, merci. Nous pouvons passer au... Ah, pardon, Hervé, également.

Monsieur CARLIER : Oui, pour compléter, je voudrais vous dire que je fais énormément de terrain, je suis très proche des Seclinois et on me pose énormément de questions. Les gens s'interrogent sur les raisons pour lesquelles on prend une décision, pourquoi on va faire ceci, pourquoi on va faire cela et je crois que les responsables de quartiers pourront mettre en avant et rassurer les Seclinois sur la politique que nous allons mettre en place.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions. Je propose ainsi que nous puissions passer à la première délibération donc, s'il n'y a pas d'autres observations sur l'état des marchés. Y a-t-il d'autres observations ?

Pas d'autres observations. Très bien.

Nous pouvons donc passer sur la première délibération, celle relative à la désignation d'élus au sein d'Interm'Aide.

Prise d'acte

5. COMMISSIONS FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DE GESTION

Délibération n° 1

DÉSIGNATION D'ÉLUS – INTERM'AIDE

Monsieur le Maire : Il s'agit en l'occurrence de Madame RACHEZ en qualité de titulaire et de Monsieur LESCROART en qualité de suppléant.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation particulière. Je propose donc de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité. Ah pardon, alors donc des abstentions ? Votes contre ? Votes contre – Très bien.

Vote acquis, donc, à la majorité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie).

Délibération n° 2

DÉSIGNATION D'ÉLUS – AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE (ADULM)

Monsieur le Maire : Deuxième délibération, désignation d'élus au sein de l'ADULM.

Et donc en qualité de titulaire, Monsieur Olivier LEMAITRE, et en qualité de suppléante, Madame Ségolène VANPOUILLE.

Y a-t-il des observations particulières sur cette délibération ? Sinon je passe au vote. Abstentions ? Oppositions ?

Vote à la majorité.

Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie).

Délibération n° 3

DÉSIGNATION D'UN ÉLU – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire : Délibération n° 3 : désignation d'un élu au sein de la CLECT (la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Monsieur BACLET en cette qualité.

Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ?

Vote à la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie).

Délibération n° 4

DÉSIGNATION D'ÉLUS – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire : Délibération n° 4 : Désignation d'élus au sein de la Commission de délégation de service public.

En qualité de titulaires, Monsieur BACLET, Monsieur LEBRUN, Madame VANDENBERGHE, Monsieur WEKSTEEN, Madame PELLIZZARI. En qualité de suppléants : Madame HOGUET, Madame GAUDEFROY, Monsieur VANDENKERCKHOVE, Madame RACHEZ et Monsieur KOLAR.

Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ?

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 5

CRÉATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Monsieur le Maire : Délibération n° 5 : La création de la commission de contrôle financier.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2026

Avec pour titulaire Monsieur BACLET, Monsieur LEBRUN, Monsieur LEGRAND, Monsieur SERRURIER, Madame STEVENAERT et Monsieur DECRAENE. Et en qualité de suppléant de Monsieur DECRAENE, Monsieur KOLAR. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 6

DÉSIGNATION D'ÉLUS – OGEC IMMACULÉE CONCEPTION

Monsieur le Maire : Désignation d'élus pour représenter la municipalité, la majorité municipale au sein de l'OGEC Immaculée Conception.

En qualité de titulaire : Madame GAUDEFROY et en qualité de suppléant Monsieur BACLET. Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à la majorité. Je vous remercie. Vous étiez contre. Oui, voilà. Groupe « Seclin en Commun » contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
28 VOIX POUR.**

5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie).

Délibération n° 7

ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire : Délibération n° 7 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Depuis 2023 donc, nous adhérons à la Fondation du Patrimoine aux fins de pouvoir restaurer notre belle collégiale. Cette convention a été renouvelée en 2024 pour une durée de trois ans. Il nous revient de la renouveler chaque année. Mais en tout cas la périodicité, c'est bien sur une durée de trois ans, qui a été convenue. Le montant total qui a été récolté jusqu'à présent, et je pense qu'il est important d'en avoir connaissance, par les généreux donateurs qu'il me revient de bien évidemment remercier, est porté à 11 148 €, outre 3 500 € qui seront abondés par la Fondation du Patrimoine. C'est un dispositif de mécénat, en tout cas, qui porte ses fruits. On est quasiment à 15 000 € de donations sur cette restauration. Donc il vous est proposé de renouveler cette convention. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Je la passe donc au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 8

TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

Monsieur le Maire : Délibération n° 8.

Celle relative à la fixation de la Taxe sur la Publicité Extérieure qui ne fait cette année l'objet d'aucune augmentation. Elle reste au même niveau que les années précédentes, mais nous portons, en tout cas, cette délibération au vote. Y a-t-il des observations sur cette délibération TPE ?

Pas d'observation. Je passe celle-ci au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 9

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire : Délibération n° 9.

Celle que l'on passe chaque année sur les admissions en non-valeurs et les créances éteintes. Vous avez le descriptif et le détail précis qui vous ont été, tout à la fois, versés dans le corps de la délibération, mais aussi en annexe. Je ne sais pas si vous avez des observations particulières sur cette délibération. Vous avez eu les éléments de réponses, je pense, suite à la Conférence des Présidents. Donc je passe cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes en opposition ? Je n'en vois pas.

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 10

CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Monsieur le Maire : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint, pour venir en soutien de notre Directeur Général des Services, en appui de celui-ci sur ses missions, et également sur des fonctions d'optimisation de nos services et de nos modes de fonctionnement. Je pense qu'il est important de nous engager sur cette logique. On sait très bien désormais que les collectivités locales, nos cofinanceurs sur de nombreux projets n'ont plus les mêmes facultés financières qu'ils ont pu en avoir durant de nombreuses années et il nous est donc important d'anticiper cette problématique financière que rencontrent toutes les collectivités, et nous-mêmes de nous questionner sur nos pratiques, sur nos dépenses, voire plutôt que d'augmenter l'imposition, d'augmenter notre niveau d'endettement, c'est de nous questionner sur nos dépenses. D'où effectivement les missions qui seront confiées à ce Directeur Général Adjoint qui vous est présenté. Donc je ne sais pas s'il y a des observations particulières. Pas d'observations ? Précision étant faite que cette création a également fait l'objet de l'unanimité en CST, donc par l'ensemble des organisations syndicales et des élus qui étaient présents autour de la table. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 11

RECOURS AU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire : Délibération n° 11 : Recours au dispositif de service civique.

Voilà ! La collectivité souhaite apporter un coup de pouce et accompagner des jeunes désireux de pouvoir s'engager auprès de la collectivité sur ce type de contrat. Bien évidemment, il faut que nous puissions formaliser cela au travers d'une délibération qui vous est proposée aujourd'hui et qui vous est soumise. Y a-t-il des observations sur cette orientation permettant donc à la collectivité d'avoir recours à des services civiques ? Pas d'observations ? À l'unanimité effectivement en CST. Il n'y a pas eu de difficultés auprès des organisations syndicales. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 12

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire : Au regard du travail que nous opérons de restructuration de nos services, comme nous le faisons très régulièrement, il y a un toilettage qui se fait de notre tableau avec des créations et des suppressions d'emplois qui vous ont été présentées dans le corps de la délibération. Donc certains mouvements, mais qui n'ont aucun impact, en tout cas sur la valeur absolue en termes de nombre d'agents. Ce sont bien des missions qui sont retravaillées, qui sont reconfigurées et qui ont fait également l'objet d'un avis favorable à l'unanimité en CST. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : Bonjour à toutes et à tous. Oui, c'est juste un complément par rapport à la Conférence des Présidents. Donc, oui, on s'est expliqué. Alors, c'est vrai que j'ai posé surtout la question sur la partie « Direction des sports » et la piscine. Je vous ai posé la question. Effectivement, le Directeur de la piscine part la semaine prochaine et, de ce fait, son périmètre est divisé en deux : une partie va aller au Directeur Adjoint des Sports et une création de chef de bassin, pour pouvoir prendre l'autre périmètre. Voilà. Le doute, c'est surtout le fait qu'un maître-nageur soit chef de bassin, il n'y a aucun débat c'est son métier. Mais c'est au moment où il fait son démonstratif au niveau de cette fonction, il ne pourra pas être sur le bassin. Ça, c'était un peu le sujet de vendredi. On se rend compte qu'ils sont quand même en flux tendu les maîtres-nageurs, depuis un certain temps. Je l'ai annoncé vendredi. Vous m'avez dit : « Ah, je ne suis pas informé. C'est une fois de temps en temps ». Et malheureusement, c'est encore une fois retombé vendredi après-midi, après la Conférence des Présidents, où vous avez dû annuler une activité, parce qu'il n'y avait pas assez de personnel. Donc, effectivement, nous, on est sur la globalité de la délibération. Forcément, au niveau des Ressources Humaines, c'est normal qu'il y ait des opportunités internes. Que les gens aillent en formation, qu'ils puissent progresser et avoir d'autres postes, ça, c'est très bien. Je dirais, « Il ne faut pas que ça se passe que dans le privé. Dans le public ça aussi c'est important ». Toutefois, au niveau de la piscine, cette année, il y a quand même eu pas mal d'annulations de séances, même pendant trois semaines un moment. Donc déjà, ils sont plus tendus et là, il y a le Directeur qui part la semaine prochaine. Il y a une partie opérationnelle qui va, qui va devenir administrative, en étant chef de bassin. Donc ça veut dire encore une fois : « Moi j'ai des doutes ». Pourquoi vous n'avez pas rajouté une ligne, justement pour ajouter, pour recruter un maître-nageur pour qu'il n'y ait plus tous ces soucis ? Parce que là, on va arriver sur les congés d'été. Ça va être encore une fois la même chose. D'autant plus qu'il y a quand même une ambition quand même, on a reçu le programme dans la boîte aux lettres, sur les activités de la piscine tout au long de l'été. Ça serait quand même dommage d'annuler ce genre d'événement, parce que malheureusement il y a un maître-nageur qui est malade ou un maître-nageur absent. Et donc voilà. C'est ma crainte. Après, c'est du factuel. Vous m'avez dit à la Conférence des Présidents, « Moi, je n'ai jamais entendu parler qu'il y avait eu des annulations de séances tout au long de l'année ». Je pense que si ça n'a pas été effacé, même sur le site Facebook de la commune, on voit bien qu'il y a quand même beaucoup, beaucoup de séances qui ont été annulées, parce qu'il y a eu manque de personnel. Donc, c'est vrai qu'on aurait aimé quand même qu'il y ait une ligne supplémentaire sur l'opérationnel pour recruter un maître-nageur supplémentaire.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, ce que j'ai pu dire en Conférence des Présidents, ce n'est pas qu'il n'y avait pas eu de fermetures. J'ai dit qu'il n'y en avait pas eu autant que vous le prétendiez. Mais je vais laisser Monsieur VANDEWOESTYNE peut-être apporter des compléments d'information sur ce point.

Monsieur VANDEWOESTYNE : Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, pour être précis sur le nombre de jours de fermeture, on va prendre de juin 2025 à juin 2026, donc juste un an. On a 32 jours de fermeture sur cette année-là. Bien sûr, toutes les fermetures ont différentes raisons. Sur ces 32 jours, il y a 4 jours de fermeture pour des problèmes techniques. 6 jours pour permettre l'accueil de la compétition portée par nos clubs sportifs. 2 jours liés à des ponts, 2 jours liés à l'activité des services avec des séminaires, et la fête des agents tous les deuxièmes vendredis de juin, et c'est bientôt, d'ailleurs. Et puis, effectivement, 18 jours liés à des arrêts maladie, à des accidents de travail. Alors, bien sûr, les accidents de travail, arrêts maladie, on ne peut pas les prédire et les anticiper, mais on peut réagir quand ils arrivent, et juste un peu anticiper. Ce sera l'objet d'une délibération qui est juste suivante à cette délibération ici.

Monsieur le Maire : Merci. Voilà, c'étaient des éléments complémentaires, en tout cas, qui me semblaient importants d'avoir à l'esprit. Vous souhaitez rajouter quelque chose ?

Monsieur DECRAENE : C'est soit je répons maintenant ou à la prochaine délibération. La prochaine délibération, c'est juste une continuité, parce qu'on avait voté une délibération auparavant, où il y a un bénéficiaire qui travaille les week-ends. La délibération précédente arrête à une date bien précise. Et là, au mois de septembre, c'est juste que vous reportez jusqu'au mois de décembre. Donc, ce n'est pas un ETP supplémentaire. C'est juste qu'on vote une délibération pour prolonger la délibération précédente. Donc, il ne faut pas non plus... Ce n'est pas du plus un. C'est juste qu'il y en a un en place et on garde ce poste de bénéficiaire pour les week-ends. Donc, il ne faut pas non plus dire n'importe quoi aux Seclinois.

Monsieur le Maire : Alors, je ne pense pas qu'on dise n'importe quoi aux Seclinois. Et je pense aussi qu'on essaye de raisonner aussi en maîtrisant, en essayant de maîtriser notre masse salariale. J'ai cru comprendre durant la campagne que votre souhait, c'était d'augmenter la masse salariale dans des proportions qui n'étaient pas soutenables, d'ailleurs. En tout cas, la position qui est la nôtre et qui est parfaitement assumée : « *Non, on ne recrute pas un maître-nageur supplémentaire pour 18 jours d'absence maladie* ». Parce qu'il n'y a pas qu'à la piscine, je vous en informe peut-être, où il y a des arrêts maladie. Si à chaque fois qu'il y a 15 jours d'arrêt maladie dans un service, on doit recruter un agent titulaire, je comprends que pendant des années, la masse salariale était à 70 % de notre budget. Bon. Nous, ça n'est pas notre logique. C'est effectivement, on a pu mesurer les problématiques qui pouvaient être rencontrées par les services et le vacataire a aussi vocation à pouvoir pallier cela. Mais non, très clairement, apparemment c'est votre souhait, non, on n'augmente pas la masse salariale en recrutant un titulaire supplémentaire pour 18 jours d'arrêt. Qu'il y ait eu des fermetures de piscine, vous pensez peut-être qu'automatiquement c'est lié à la RH, Monsieur VANDEWOESTYNE, de façon très précise, a pu vous décliner que non, il y a eu des compétitions, il y a eu des problèmes techniques. Bref, au final c'est entre 15 et 20 jours liés à des arrêts maladie. Moi je ne recrute pas, en tout cas ce n'est pas comme ça qu'on va maîtriser notre masse salariale. Dans un contexte de contraintes financières où le tsunami va nous arriver dessus, la tendance est plutôt à effectivement optimiser les choses, faire en sorte de retravailler nos services, lorsqu'il y a des départs en retraite ou autres, mais certainement pas de recruter à chaque fois qu'il y a quelqu'un qui est en arrêt 15 jours. En tout cas, ce n'est pas notre logique du tout. Voilà. Vous pourrez peut-être rebondir sur la délibération.

Je propose donc de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Votes contre. Ah pardon, abstentions. Très bien. Abstentions. Donc votes contre, personne. Vote à la majorité, je vous en remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie).

Délibération n° 13

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES

Monsieur le Maire : Délibération n° 13 : Recrutement et rémunération des vacataires

Donc, comme je le précisais avec un certain nombre de postes qui sont visés : Activités périscolaires de la Direction Enfance Jeunesse, Centre municipal d'expression musicale et également la piscine municipale. Y a-t-il des observations et j'ai cru comprendre qu'il y en aurait. Monsieur DECRAENE, je vous laisse donc la parole.

Monsieur DECRAENE : Ce n'est pas du tout pour faire polémique. C'est juste qu'on parle des agents communaux, sauf que maître-nageur sauveteur, c'est vraiment un métier à part, un diplôme d'état où, oui, effectivement, quand il faut un back-up, il faut un back-up qui soit diplômé, qui soit diplômé pour pouvoir le faire. Or c'est vrai qu'en mairie, quelquefois, s'il y a des absents en mairie, un agent peut faire des services à un autre et pouvoir faire le job. Donc je pense qu'il ne faut pas tout mélanger sur le sujet. Toutefois, ce sont les maîtres-nageurs sauveteurs et ce sont des éducateurs sportifs. Si vous embauchez un maître-nageur supplémentaire, vous pourrez aussi, s'il a un peu de bande passante justement, en profiter pour qu'il puisse intervenir aussi dans les écoles, parce qu'en fait, ils peuvent, ils peuvent faire le sport à l'école par exemple. Donc ça permet aussi de pallier cette bande passante. Si vous pensez que d'embaucher un maître-nageur c'est trop, eh bien sachez qu'ils peuvent faire aussi autre chose dans la commune.

Monsieur le Maire : Merci pour cette observation. Je passe la délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Abstention ou vote contre ? Comment ?

Ah ! Vote pour. Très bien.

Eh bien, écoutez, vote à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 14

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SECLIN ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SECLIN

Monsieur le Maire : Délibération n° 14.

Celle relative au groupement de commandes entre la Ville de Seclin et le CCAS qui est un organisme distinct de la Ville. Mais il nous paraît logique, en tout cas, de pouvoir mutualiser les moyens et de mutualiser les commandes au travers de la convention qui sera passée entre la Ville et le CCAS, à cet effet. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je passe celle-ci au vote. Abstention ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

6. COMMISSION SÉNIORS, ACTION SOCIALE

Délibération n° 15

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES MOUCHONS

Monsieur le Maire : Délibération n° 15. Je passe la parole à Madame HOGUET pour l'attribution d'une subvention destinée à l'Association « Les Mouchons ».

Madame HOGUET : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention pour l'Association « Les Mouchons ». Le projet de délibération a été adressé par mail aux membres de la Commission « Seniors et actions sociales » en date du 27 mai dernier. Comme tous les ans, l'opération « Un été pour tous », portée par les services de l'État dans le Nord, a pour objectif de faire de l'été un temps de divertissement et de découverte pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville. Elle est également l'occasion de participer à des moments de rencontres et de renforcement du lien social. Dans la continuité de l'opération menée en 2025, l'association « Les Mouchons », associée aux forces vives du territoire, habitants du QPV, association œuvrant sur le quartier et municipalité, réunis au sein d'un collectif « Un été pour tous » porte l'édition 2026 de ce dispositif. Ce collectif a pour ambition de proposer des activités variées, afin de répondre aux besoins et aux attentes du plus grand nombre. À savoir, des ateliers de loisirs créatifs, des ateliers sportifs, des activités de bien-être, et, je pense à la sophrologie, des activités intergénérationnelles. En raison des travaux réalisés au sein du quartier, vous le comprendrez bien, davantage de sorties extérieures seront proposées, par exemple sorties dans les parcs, sorties à la mer ou des sorties culturelles. Afin de pouvoir mettre en place cette opération, l'association « Les Mouchons » sollicite pour 2026 une subvention de 2 500 € à la Ville, en complément des 5 000 € octroyés par la préfecture. Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2026 à l'article 65748, « Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé, autres personnes de droit privé, fonction 428, action sociale, autres interventions sociales ». Il est proposé donc au Conseil municipal :

- ✓ De décider le versement de cette subvention d'un montant de 2 500 € à l'association « Les Mouchons ».

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Très bien, on passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?
Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

7. COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITÉ

Délibération n° 16

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER – ÉCOLE MICHELET SIS 47 RUE JEAN-BAPTISTE MULLIER À SECLIN

Monsieur le Maire : Et je passe la parole à Madame GAUDEFROY, sur la délibération 16, celle relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier de l'école Michelet à Martinsart.

Madame GAUDEFROY : Merci, Monsieur le Maire. On va parler du déclassement de l'école de Martinsart, l'école Michelet. Cette conclusion fait suite au schéma directeur immobilier SDIE qui visait à optimiser la gestion du patrimoine communal, sachant que l'ensemble immobilier est actuellement libre de toute occupation et de tout usage et qu'il se dégrade malheureusement, puisqu'il n'est plus chauffé aujourd'hui. La commune de Seclin souhaite disposer librement de ce bien, en vue d'une éventuelle cession. Il faut donc désaffecter, puis déclasser l'ensemble immobilier, afin de l'intégrer au domaine privé communal. Nous vous proposons donc :

- ✓ De voter au sein du Conseil Municipal,
- ✓ De décider de constater la désaffectation effective de l'ensemble immobilier,
- ✓ De prononcer son déclassement,
- ✓ De préciser que le bien, une fois désaffecté et déclassé, pourra ultérieurement être cédé ou faire l'objet de toute autre opération relevant du domaine privé de la commune et,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : Nous sommes triplement surpris de voir inscrite à l'ordre du jour cette délibération relative à la désaffectation et au déclassement de cet ensemble immobilier. Premièrement, parce que lors des précédentes élections municipales votre projet était de réhabiliter ce bâtiment pour en faire un gîte nature. Deuxièmement, parce que ce projet semble être dans les tuyaux depuis un certain temps, mais que cette délibération n'a été présentée qu'après les élections municipales. Nous pouvons donc légitimement nous interroger sur le calendrier retenu. Troisièmement, parce que ce lieu communal aurait pu devenir un véritable espace de rassemblement, d'échanges et de vie locale, voire accueillir un bureau de mairie annexe pour ce hameau. Dans les faits, ce hameau est éloigné du centre de la commune et la mairie. D'un côté, une partie de la population est vieillissante et rencontre des difficultés pour se déplacer. De l'autre, certains habitants souhaitent faire vivre leur quartier, notamment à travers une association récemment créée, avec une braderie, des manifestations pour les jeunes et des temps de rencontres. Dès lors, où ces habitants pourront-ils se retrouver demain ? Cet ensemble immobilier est composé de plusieurs parties, pourquoi ne pas envisager de conserver le bâtiment en façade, qui est par ailleurs classé et ne pourra donc pas être détruit ou modifié librement, afin d'en faire une salle dédiée à l'association, à la vie de quartier, ainsi qu'un bureau de mairie annexe. Une permanence pourrait, par exemple, y être organisée une demi-journée par semaine. Ce sujet a d'ailleurs été abordé lors de la dernière commission. Nous sommes conscients que ces propositions figurent également dans notre programme, lors des dernières élections municipales. Mais au-delà des appartenances politiques, c'est bien l'intérêt général des habitants de ce hameau qui doit nous guider. C'est pourquoi nous vous demandons de suspendre cette délibération, afin de retravailler ce dossier en intégrant ces propositions. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Des remarques particulières ? Sinon je réponds. Alors, écoutez, je pense qu'à un moment, il faut être sérieux. Si je vous écoute, donc quand il y a un arrêt maladie de 15 jours vous augmentez la masse salariale ; lorsque, alors qu'on est sur des bâtiments qui se dégradent qui,

aujourd'hui, disons les choses clairement, si on devait accueillir du public là, c'est une quantité très importante de travaux qu'il faut réaliser.

Donc, ce n'est pas tout de considérer qu'il suffit de mettre la clé dans la porte, d'ouvrir et de laisser rentrer du public, pour considérer que c'est un lieu qui peut reprendre vie. Non, il y a des travaux considérables à apporter. Il y avait, je pense, des infiltrations d'eau, des problématiques de chauffage, c'est une véritable passoire énergétique. Donc, à un moment donné, moi, je veux bien tout entendre, mais il va falloir vraiment un jour que vous m'expliquiez, vraiment, c'est quelque chose que j'avais sollicité durant la campagne, puisque vous en faites référence, que vous m'expliquiez comment vous financer tout ça, en fait. Comment vous financez des recrutements de postes ? Comment vous financez la consommation énergétique sur des passoires énergétiques ? Comment vous déployez de la RH supplémentaire pour un Hameau où il y a 300 personnes qui y habitent ? Voilà. Je ne comprends pas vos modalités de financement. J'ai cru comprendre que, lorsque vous aviez, en Débat d'Orientation Budgétaire évoqué, l'augmentation d'impôts, finalement, vous vous étiez rétracté. Sur le niveau d'endettement, vous étiez dans la crainte de ce que la Ville était en train de se surendetter. Sur l'augmentation des tarifs qui étaient particulièrement bas et qu'on a remis à niveau sur les tarifs qu'on peut pratiquer dans d'autres communes, vous y étiez opposé. À la moindre cession immobilière, alors qu'on a 55 000 m² de propriété, ce qui est l'équivalent de ce qu'on retrouve dans des villes comme Villeneuve-d'Ascq. Ça n'est tout simplement pas soutenable, en fait. On a des bâtiments qui se dégradent, le SDIE l'a démontré. Je me dois de rappeler les chiffres. Si on veut, sans effectuer la moindre cession immobilière, remettre à niveau nos bâtiments pour qu'ils soient aux normes de sécurité, c'est 60 millions d'investissements qu'il faut réaliser. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un bureau d'études indépendant qui s'est prononcé, qui a conclu en ce sens, dans le cadre du SDIE. Les 60 millions d'euros, je suis désolé, je ne les ai pas. En revanche, si on procède à des cessions immobilières de bâtiments qui, aujourd'hui, ne sont plus affectés à des services publics, aujourd'hui l'école Michelet est fermée ; on l'a utilisée à des fins d'entrepôt pendant un temps, le bâtiment se dégrade. Il est temps de le vendre ce bâtiment. Et on ne va pas conserver un bâtiment pour dire d'être nostalgique du passé. C'est évalué par les domaines à hauteur de 300 000 €. Ces 300 000 € on va les réinjecter dans des bâtiments qu'on conserve, pour les remettre à niveau, afin de préserver nos services publics. Et notre logique elle est là, également sur la délibération qui va suivre, avec l'AFP2i. Vous aurez peut-être la même logique. Mais à vous écouter, on doit tout conserver, on ne doit pas augmenter les impôts ou en tout cas, lorsque vous en faites la proposition, immédiatement vous vous rétractez. Voilà. Bref, vos modalités de financement, moi je ne les comprends pas. C'est du plus, du plus, du plus, sans que vous ne mettiez en face la moindre ligne budgétaire. Eh bien nous, on a la franchise, on agit dans la transparence, dans la sincérité et dans la cohérence ; c'est que lorsque des bâtiments ne sont plus utilisés pour un service public, on vend ce bâtiment. Tout simplement parce qu'il nous coûte plus cher. C'est le cas pour Ristolas, c'est le cas ici pour Martinsart, c'est le cas pour l'AFP2i, c'est le cas pour l'appartement du bâtiment Langevin, qui a fait l'objet d'un déclassement et d'une désaffectation. L'objectif, c'est de retrouver des marges de manœuvre, pour réinvestir dans les bâtiments qu'on conserve. Après, vous vous souciez du hameau de Martinsart, très bien, je m'en félicite, c'est formidable. Sauf que nous, on les a vus en amont, l'association de Martinsart. On a déjà fait ce travail en amont, on les a rassurés. N'essayez pas à nouveau d'agiter des peurs, en disant qu'il n'y aura plus de lieu de vie à Martinsart. Je rappelle que pendant des années, il n'y en a pas eu. C'est nous qui avons autorisé l'association de Martinsart à pouvoir intégrer l'école de Martinsart dans l'attente de la vente. Mais ce n'est pas parce qu'on déclasse et qu'on désaffecte que le bâtiment sera vendu demain. Donc, tant que le bâtiment n'est pas vendu, l'association peut continuer d'y mener ses activités. Il n'y a pas de difficultés sur ce point. En revanche, parce qu'on va déclasser, parce qu'on va désaffecter, on va pouvoir, auprès des promoteurs qui vont être intéressés à l'achat, intégrer le besoin de l'association de Martinsart, en leur disant : *« Eh bien, écoutez, nous, ce qu'on souhaite, dans le cadre de l'acquisition, c'est que vous preniez en considération le besoin de vie d'un hameau qui a besoin aussi, peut-être, d'avoir une vie de quartier »*. Et ça, on va l'intégrer dans le projet. Et tant qu'il n'y a pas de désaffectation et de déclassement, on ne peut même pas l'évoquer avec le moindre promoteur, puisque c'est un bâtiment, enfin un patrimoine du domaine public inaliénable. Et donc, c'est parce qu'on va engager cette procédure, qu'on va essayer de trouver des solutions, pour permettre à l'association d'avoir une vie de quartier telle qu'elle est en train d'essayer de la porter. Et dans le pire des cas : Imaginons que le promoteur ne veut rien entendre. Il y a des solutions également. On a aujourd'hui un établissement qui s'appelle « La Scène ». J'ai déjà pu évoquer également cette possibilité avec le comité de quartier de Martinsart, c'est qu'ils sont éligibles aujourd'hui à pouvoir solliciter une subvention, qui permettrait d'occuper l'espace une fois par mois, une fois par trimestre, je n'en sais rien, ça sera à le déterminer. Mais de pouvoir occuper « la Scène, » le temps de se réunir et d'avoir une vie de quartier. Les alternatives existent. Donc ne laissons pas à penser que la seule alternative pour qu'il y ait une vie de quartier à Martinsart ou dans les Hameaux, c'est de conserver un patrimoine qui se dégrade, qui est excessivement coûteux, où on va déployer en plus des services et de la RH sur une mairie annexe,

alors qu'on est plutôt sur une logique inverse, de mutualiser nos moyens, pour éviter de chauffer sur des emprises de surface qui n'ont aucun sens écologique, aucun sens.

C'est comment on fait pour mutualiser nos espaces, plutôt que de nous étendre, comme s'il n'y avait pas de crise énergétique. Donc voilà, moi je rappelle tout simplement ces principes de bon sens, de transparence, ces principes qui doivent nous guider à, effectivement, céder du patrimoine dont on n'a plus besoin, pour réinvestir les fonds obtenus par les cessions sur des bâtiments dont nous avons l'utilité, pour préserver les services publics de Seclin. Parce que derrière, les commissions de sécurité, je pense que Monsieur KOLAR est bien placé pour le savoir. Mais les commissions de sécurité vont se positionner et vont nous dire « *Ce n'est plus aux normes, vous fermez le bâtiment* » et on n'aura plus forcément les moyens de le faire. Donc, retrouvons des marges de manœuvre pour préserver nos bâtiments, avoir des avis favorables et maintenir nos services publics sur la Ville. L'enjeu il est là. Donc on ne sera pas d'accord, je l'ai bien compris. Vous n'étiez pas d'accord également sur la vente de Langevin. J'ai l'impression que vous en faites une question de principe. C'est que dès lors qu'on touche au patrimoine de la Ville qui est en train de se dégrader et qu'on n'a plus les moyens d'entretenir, mon Dieu c'est un casus belli, quoi. Écoutez, ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne. Et dès qu'il y a quelqu'un en arrêt de 15 jours, allez, on recrute un titulaire. Moi, un jour, il va falloir vraiment que vous m'expliquiez sérieusement en commission « Finances », par exemple, lorsque vous participez aux commissions « Finances », où Monsieur BACLET s'évertue à expliquer le modèle économique, où il n'y a jamais d'observation particulière de votre part. Mais c'est toujours en Conseil Municipal où, d'un seul coup, vous vous opposez à tout. La commission « Finances », vous réclamez du débat, vous réclamez de la représentativité, exprimez-vous en commission « Finances », expliquez-nous clairement quelle est votre vision stratégique et financière de la Ville, on en comprendra peut-être un peu plus sur votre logique. Voilà. Monsieur DECRAENE vous pouvez répondre si vous le souhaitez.

Monsieur DECRAENE : Bien sûr. Alors, à un moment il faut arrêter aussi. Déjà Ristolas...

Monsieur le Maire : C'est-à-dire, il faut arrêter quoi ?

Monsieur DECRAENE : Déjà Ristolas...

Monsieur le Maire : Il faut arrêter quoi, Monsieur DECRAENE ?

Monsieur DECRAENE : Eh bien, je vais vous le dire. Il faut arrêter de dire que le passé, le passé ça fait combien de temps que vous êtes...

Monsieur le Maire : On est dans le présent là.

Monsieur DECRAENE : Ça fait combien de temps que vous êtes élu à Seclin ?

Monsieur le Maire : On est dans le présent Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : Ça fait combien de temps que vous êtes à Seclin ?

Monsieur le Maire : Autant que vous.

Monsieur DECRAENE : Ah non !

Monsieur le Maire : Autant que vous. Moi, ça ne fait que 6 ans.

Monsieur DECRAENE : Avant, j'étais dans l'opposition.

Monsieur le Maire : Moi, ça ne fait que 6 ans.

Monsieur DECRAENE : Voilà. Et en fait je pense que ça fait très longtemps que vous étiez dans l'opposition. De ce fait, vous êtes resté...

Monsieur le Maire : Oui, on a dénoncé...

Monsieur DECRAENE : ... dans l'opposition.

Monsieur le Maire : ... On a dénoncé un certain nombre de choses qui n'allaient pas et que maintenant on remet en ordre.

Monsieur DECRAENE : Est-ce que je vous ai coupé la parole ?

Monsieur le Maire : Oui, mais...

Monsieur DECRAENE : Est-ce que je vous ai coupé la parole ?

Monsieur le Maire : Je ne vous permets pas de me dire « *Il faut arrêter* ». D'accord ?

Monsieur DECRAENE : Bon. Eh bien pourquoi ?

Monsieur le Maire : Voilà, il faut arrêter. Voilà. Vous ne m'arrêtez pas, Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : D'accord, OK.

Monsieur le Maire : Mais je vous laisse parler.

Monsieur DECRAENE : Apparemment, non. Donc, je pense que ça fait trop, trop longtemps que vous étiez dans l'opposition. Du coup, vous êtes resté dans l'opposition. Mais je pense que ça fait six ans que je suis au Conseil Municipal. Est-ce que je vote toutes les délibérations contre ? Non. Non, on vote pour. Donc, on n'est pas toujours dans l'opposition, on est constructifs. Encore lors de la Conférence des Présidents, puisqu'apparemment, je ne dis rien en Commission, à la Conférence des Présidents, il y a quand même eu des rectifications, pour ce jour, au Conseil Municipal. Je l'ai bien dit avant, que je n'ai pas attendu d'être aujourd'hui pour dire, il manque telle ligne, il manque telle ligne, il faut la refaire. Non. Je l'ai dit avant, donc si vous voulez. Ristolas. Ristolas. Je pense que c'est une de mes premières réunions de Présidents. Ristolas. Qu'on appelle Ristolas. Mais c'était quoi ? Qu'est-ce que je vous ai dit, Monsieur CADART ? Effectivement, c'est un gouffre financier et il faut le vendre. Ça, vous ne le dites pas, c'est bizarre. Donc est-ce que je suis contre tout ? Non je ne suis pas contre tout. Ceci étant, mon intervention, je ne vous ai pas demandé de garder tout le bâtiment. Et ça revient à ce que vous avez dit juste après. Donc vous avez vu qu'on peut s'entendre. Mais si on n'est pas toujours dans l'opposition. Arrêtez de croire qu'à chaque fois qu'on dit quelque chose, on est dans l'opposition. On est force de proposition. Je dis juste qu'il faudrait peut-être qu'une partie du bâtiment soit pour les associations. Je n'ai pas dit dans mon texte qu'il fallait garder tout le bâtiment. Et si maintenant vous souhaitez, vous souhaitez que je vous explique le fonctionnement financier et comment je souhaite faire. Tout d'abord, il faudrait peut-être nous convier à toutes les commissions. Là, on a dû voter contre des délibérations ce jour, parce qu'on n'était même pas informés. On n'était même pas conviés à ces commissions. Donc moi je veux bien un moment, je veux bien qu'on puisse travailler ensemble. Mais donnez-nous les moyens de travailler avec vous. Donnez-moi les moyens de travailler avec vous. Mais si vous faites tout de votre côté et on n'est pas conviés, forcément on va attendre le Conseil Municipal pour dire les choses, alors que si ça serait un travail de tous les jours pour les citoyens, eh bien on pourrait travailler ensemble les sujets. Peut-être qu'ici autour de la table les gens se sont demandés « *Eh bien mince, comment ça se fait que « Seclin en commun » a voté contre des délibérations en début de Conseil Municipal ?* » C'est tout simplement parce qu'on n'a pas été conviés, on n'est pas dedans. Donc moi je veux bien vous proposer des choses, mais en tout cas faites-nous confiance. Lors du premier Conseil Municipal, vous avez dit « *Moi, je veux cette année un mandat apaisé et démocratique* », faites le voir. Mais dans les actes, pas dans les paroles. Dans les actes.

Monsieur le Maire : Merci, Madame EL MESSAOUDI.

Madame EL MESSAOUDI : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur DECRAENE, je voulais juste vous rassurer sur l'inquiétude que vous aviez pour l'association. On les a bien rencontrés en amont. On leur a expliqué ce projet, cette délibération. Ils l'ont très bien accueillie. On les a rassurés également sur le fait que s'ils souhaitaient plus tard se rassembler dans un lieu, on les accompagnerait en ce sens. Et si ce n'était que ça qui bloquait sur cette délibération, sachez qu'eux ne sont pas du tout inquiets. Au contraire, ils l'ont bien reçue. Ils ont compris la nécessité de vendre ce bâtiment. Et pour le bien commun et pour leur sécurité aussi, parce qu'effectivement, ce n'est peut-être pas leur rendre service que de leur louer ou leur prêter un local qui est en mauvais état. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : C'est juste pour répondre. Merci, Amira. Eh bien, on est informés, puisqu'on a justement discuté de ce sujet, lors de la commission avec Monsieur COUVREUR qui est là, présent, justement de ce sujet en commission. Il y a même Ségolène qui était présente aussi. Et c'était un sujet dans la commission qui était abordé, puisqu'on est constructifs, donc on dit des choses en commission. C'était un sujet. Effectivement, en tant qu'adjointe, vous étiez allée voir les associations, mais en tout cas, ça avait été vu déjà lors de la commission.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur WEKSTEEN. Et après, je propose de conclure sur cette délibération.

Monsieur WEKSTEEN : J'étais juste heureux d'apprendre qu'il avait été invité à cette commission-là. Et je pense qu'il y a les comptes rendus qui prouveront aussi qu'il était invité en commission « Finances ». Donc il a tout l'espace nécessaire pour s'exprimer. Je voulais revenir sur le saucissonnage sur l'école Michelet, on en vendrait une partie et pas l'autre. Je voulais savoir si Monsieur DECRAENE était allé à l'école Michelet où on ne peut accéder au troisième bâtiment qu'en passant par le premier et le deuxième. On ne peut pas le saucissonner ; le vendre à la découpe, c'est un bien qui, tel qu'il est agencé, on ne peut pas. Ou alors, il y a des servitudes qui seront très contraignantes.

Monsieur le Maire : Merci. C'était le propos que j'allais tenir, effectivement, de constater le paradoxe entre invoquer ou s'alarmer de ce que prétendument on n'inviterait pas en commission, et puis dans la même phrase, venir dire « *Mais lorsque j'étais en commission, j'étais constructif* ». Bon, vous maniez l'art du paradoxe, c'est très bien. Mais en tout cas, je pense que vous avez largement l'espace pour vous exprimer en commission « Finances », et je suis vraiment impatient de vous entendre, ou en tout cas que Monsieur BACLET me relaie, et j'y assisterai. J'assisterai à la prochaine commission « Finances », et je suis impatient de vous entendre sur votre stratégie financière. Et on le mettra même à l'ordre du jour, si vous le voulez. Voilà, je passe. Oui, mais j'ai dit que ce serait un propos conclusif. Merci. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Vote. Alors, je n'ai pas compris. Abstention ? Opposition ? Opposition. Très bien.
Vote à la majorité. Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie).

Délibération n° 17

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 80 RUE ROGER BOUVRY À SECLIN

Monsieur le Maire : Et nous pouvons passer à la délibération suivante, qui est dans la même veine, celle relative à l'ensemble immobilier, rue Roger Bouvry, anciennement l'AFP2i. Madame GAUDEFROY, pardon.

Madame GAUDEFROY : Oui, tout à fait. Ce bâtiment situé au 80 rue Roger Bouvry à Seclin a été occupé dans le cadre d'une convention d'occupation par l'association Atelier de Formation Personnalisée et d'Insertion Individualisée, donc l'AFP2i. De la même manière que l'école que nous venons de citer, nous souhaitons disposer librement de ce bien, d'où la nécessité de le désaffecter et de le déclasser, afin de l'intégrer au domaine privé communal. Donc on est également sur un bâtiment qui est une véritable passoire énergétique et nous ne souhaitons pas garder dans notre patrimoine immobilier des bâtiments en tel état. Donc il vous est proposé de voter sur la désaffectation effective de cet ensemble immobilier, sans déclasser, et de préciser qu'une fois désaffecté et déclassé, il pourra ultérieurement être cédé ou faire l'objet de toute autre opération.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations, Monsieur KOLAR.

Monsieur KOLAR : Oui, donc même acabit, de toute façon, de toute façon. Je vais couper l'herbe sous le pied. Je vous remercie déjà pour dire qu'au niveau des commissions de sécurité, je suis à votre disposition pour travailler ensemble et essayer, quand vous dites que ça peut coûter très cher, moi, je

suis là pour vous aider et pour vraiment adapter ce qui est demandé aux ERP. D'accord ? Donc, on est sur des petits ERP de cinquième... on ne va pas rentrer dans le détail, de cinquième catégorie. On n'a pas les mêmes contraintes. Mais par contre, oui, ça me fait plaisir que vous me reconnaissiez cette compétence. Concernant cette délibération, donc, on s'interroge sur l'opportunité de céder cet espace qui pourrait constituer un véritable atout pour les Seclinois, de par son potentiel important. Je m'explique, deux possibilités pourraient s'envisager :

Donc, dans un premier temps on sait tous que ce terrain se situe dans un environnement qui est quand même agréable, proche de la Drève, où il y a pas mal de familles qui peuvent en profiter les beaux jours. On pourrait créer une aire de jeux, dans un cadre de qualité, qui serait accessible pour toutes les familles. Alors on sait l'avantage des aires de jeux pour créer du lien entre les habitants. Et aussi, on a proximité la résidence Sacleux qui pourrait faire un lien intergénérationnel, qui leur permettrait un peu de sortir de la résidence Sacleux, pour aller au contact des plus jeunes, comme ça se fait dans certaines écoles. De plus, les créations d'aires de jeux figuraient parmi votre programme également.

Deuxième solution envisageable : On pourrait garder ce bâtiment. Et là, donc, avant de garder ce bâtiment, je reviens sur les finances et ainsi de suite. On est tous conscients que les bâtiments communaux peuvent être des passoires énergétiques, mais l'État favorise quand même différents modes de financement pour les rendre moins énergivores. D'accord ? Donc les financements, je pense que là aussi, si vous voulez qu'on travaille avec vous pour trouver des financements ou être associés à l'étude de faisabilité, c'est avec plaisir que nous pourrions apporter nos compétences et un peu de savoir-faire. Donc on pourrait garder aussi ce bâtiment, qui permettrait de créer une vraie Maison des Associations avec des locaux plus spacieux, plus fonctionnels et mieux adaptés aux besoins de celle-ci. Donc là, ce serait un investissement au service de la vie locale et du bénévolat qui, ne l'oublions pas, fait la richesse de la commune. Donc, avant de procéder à une vente définitive, ça nous paraît donc légitime de s'interroger sur les usages collectifs qui pourraient être développés sur ce terrain.

Ensuite, on aimerait savoir s'il y a déjà eu des études ou des actions qui ont été menées concernant ces possibilités et connaître les raisons qui, hormis ces passoires énergétiques et le coût, mais connaître les raisons qui conduisent à vendre ce bien, plutôt que de le valoriser au profit des Seclinois.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Écoutez, au risque d'être redondant, je vous dis tout simplement, « *On n'a pas les moyens* ». Je ne peux pas être plus clair. On n'a pas les moyens de restaurer ce bâtiment avec des aides d'État, tout ce que vous voulez. Des aides d'État qui, en plus, sont en diminution. On le sait très bien. On a eu une rencontre avec la préfecture sur la DSIL et les fonds FEDER, les fonds européens. Zéro. Sur les années qui viennent, zéro. Donc, moi, l'éco financement magique, ça a pu marcher un temps, ça va être beaucoup plus difficile dans les années qui viennent. Le bâtiment, je ne sais pas si vous y êtes déjà allé, c'est quand même un bâtiment très important en termes de surface, qui date des années quatre-vingt. Donc oui, il faut tout reprendre. Il faut tout reprendre. Pour moi, c'est même de la démolition/reconstruction. Je pense qu'on a bien d'autres priorités que de s'engager sur un projet de la sorte. Ce d'autant que, sur les aires de jeu, on a quand même dans notre projet de mandat un grand projet sur le Parc de La Ramie. Et je pense qu'en termes de sécurité, de cadre de vie plus adapté, familial, je pense que ça y est plus propice. Une Maison des Associations, on en a une. Donc le besoin aujourd'hui est déjà pourvu. Voilà. Donc, dupliquer à l'infini des services qui existent déjà ou trouver, quelque part, des alternatives à ce qui relève de l'évidence, c'est que c'est un bâtiment qui se dégrade. Je pense qu'il y a encore eu des intrusions, là, récemment, qui ont provoqué des dégradations encore plus importantes sur le bâtiment. Voilà, à un moment, ça n'est juste pas soutenable. Et je reviens sur les conclusions du SDIE. Oui, si on garde tout, si on suit votre logique, si on garde tout, on doit trouver 60 millions d'euros. Je reviens à ma question préalable. Expliquez-moi comment vous les financez. Parce que, certes, des aides d'État peuvent exister, mais on doit avancer les fonds. L'éco financement, c'est du 50 % sur ce genre de projets. Et encore, les fonds, il faut les avancer. Et on ne les a pas. Et les priorités sont ailleurs. Voilà. Cette logique de la conservation du patrimoine, on en a fait l'amer constat, lorsque nous sommes arrivés en 2020, avec des bâtiments qui n'étaient plus aux normes de sécurité. Je ne vais pas reprendre tout ce qu'on a dû entreprendre comme mesures, mais la salle de spectacle, si on a dû la fermer, c'est parce qu'il y avait un avis défavorable depuis 2004. La salle verte qui accueillait le Salon du Vin, si on a dû la fermer, c'est parce qu'il y avait un avis défavorable depuis la même temporalité. C'était une salle qui n'était même plus reconnue par les services de la Préfecture. Et chaque année, on accueillait 15 000 personnes en toute illégalité, en fait. En toute illégalité. Donc, à un moment donné, il faut juste être un peu sérieux. Je ne dis pas que vous ne l'êtes pas, attention. Voilà. Non, non, mais ne vous méprenez pas... ne vous méprenez pas sur ce que je suis en train de dire. Je dis simplement qu'à un moment donné, sur une perception et une stratégie globale de la Ville, il faut être un peu sérieux, avoir une vraie vision financière pour trouver des alternatives. Et moi, jusqu'à présent, je n'ai rien de tout cela dans les propositions que vous faites. Et je suis vraiment, je réitère mon propos, je suis vraiment impatient d'être à la prochaine commission « Finances » pour entendre Monsieur

DECRAENE nous expliquer quelle sera sa stratégie financière, vraiment. Donc, en tout cas, des aires de jeux, c'est au programme. Et on ne va pas attendre la fin du mandat pour avancer sur ce terrain.

On est déjà à l'œuvre, que ce soit sur le parc de La Ramie ou sur d'autres quartiers. La Maison des Associations a été inaugurée il y a un an à peu près, et elle vit bien. Et elle répond à un besoin qui est calibré. Aujourd'hui, on a la possibilité de vendre un bâtiment, pour retrouver de la trésorerie et réinjecter ces fonds sur la même logique que Martinsart, de pouvoir réinjecter ces fonds sur des bâtiments que l'on veut conserver, pourquoi s'en priver. Monsieur KOLAR.

Monsieur KOLAR : Non. Donc là, oui, on insiste aussi, donc garder le bâtiment on est d'accord vous ne le gardez pas. Mais par contre, peut-être étudier la première solution sur l'aire de jeux, quand même.

Monsieur le Maire : Je vous dis, on va avoir une aire de La Ramie, oui. On va voir une aire de jeux, une belle aire de jeux à 300 mètres à vol d'oiseau.

Monsieur KOLAR : Ah ! À vol d'oiseau.

Monsieur le Maire : Eh bien oui.

Monsieur KOLAR : Je ne vais pas en oiseau à La Ramie.

Monsieur le Maire : Oui, eh bien la Drève...

Monsieur KOLAR : Moi j'y vais à vélo ou à pied.

Monsieur le Maire : La Drève, il n'y a pas de virage. Donc, vous traversez la Drève, vous accédez sur le parking en schiste, voire même vous longez le canal, vous êtes sur le parc de La Ramie.

Monsieur KOLAR : Normalement, oui. Seclin, je connais.

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur KOLAR : Et ce bâtiment, oui, on faisait des cours informatiques. Je ne sais pas s'il y a des Seclinois, ici. On allait faire des cours informatiques en 85. Donc oui, on le connaît.

Monsieur le Maire : Eh bien, ça date. Ça date, oui, 85. Et je vous invite peut-être à aller voir l'ex-CPAM qui recevait, justement, lorsque ce bâtiment n'avait plus la possibilité d'accueillir les cours informatiques, parce qu'il y avait la location de l'AFP2i, transfert du club informatique vers la CPAM. Je vous invite à aller voir également les bâtiments de la CPAM, la toiture, etc. Mais ça, ça n'est qu'à l'image du patrimoine global que l'on a retrouvé. Donc moi, je veux bien qu'à un moment donné, on conserve tout, qu'on ait des idées fantastiques pour y déployer des idées absolument merveilleuses. Mais il faut juste, à un moment donné, être réaliste sur les modalités de financement, de financement, de chauffage, d'assurance, le coût d'un bâtiment. Là où notre logique, c'est de mutualiser, de contracter notre patrimoine, pour valoriser ce que nous gardons. Ce que nous avons fait, notamment, avec la salle de spectacle. Madame EL MESSAOUDI.

Madame EL MESSAOUDI : Juste pour compléter les propos sur la Maison des Associations. Nicolas, effectivement, on avait étudié toutes les possibilités, pendant longtemps sur le premier mandat. C'était un projet qui nous tenait à cœur. Et on a justement eu beaucoup, beaucoup de mal à trouver un local qui pourrait accueillir les associations et qui répondrait en majorité à leurs besoins, en fait. Parce qu'il fallait donc un accès, un parking, l'accès PMR également. Il fallait aussi que nos agents soient installés confortablement, correctement, dans de bonnes conditions. Ce n'était pas facile, ce n'était pas gagné avec les bâtiments qu'on avait. Aujourd'hui, elle est installée là où elle est derrière Durot. Et, comme l'a dit Monsieur le Maire, elle vit correctement. On essaye, en tout cas, de faire en sorte que. Et je voulais juste dire aussi, par rapport à cette rue, faire un parc là-bas, je suis en train de penser, je me dis « *Mais les gens vont se garer où, si on fait des événements, si on fait des choses là-bas c'est juste impossible la rue* ». J'ai envie de dire qu'en business on dit « *No parking no Client* ». Donc pas de parking, pas de clients. Donc je pense que ce sont aussi des choses auxquelles on a pensé en amont. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous propose de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Oui, Monsieur DECRAENE, je vous en prie.

Monsieur DECRAENE : Après, je rejoins Amira sur le fait de « *Comment on fait pour se garer et compagnie ?* » Ceci étant, ces dernières années, il y a quand même pas mal de bâtiments ou de terrains qui ont été vendus à des promoteurs, même sur la grande route. Et ça commence à bien monter, là, le béton. Et nous aussi, on se demande comment ça va se passer, les bouchons dans Seclin, avec tous ces logements qui ont été autorisés à être construits sur la grande route de Seclin.

Monsieur le Maire : Oui, eh bien il était peut-être temps de vous en soucier, Monsieur DECRAENE, parce que pendant des années, ça a été une logique d'urbanisme de densité. Et tout ce que nous portons depuis le début de ce mandat, c'est de travailler auprès de chaque promoteur pour dédensifier les projets qui sont présentés. C'est-à-dire que lorsqu'un projet est en cours de réalisation, partez du principe que systématiquement, on a négocié un étage en moins, ou des typologies de logements qui sont passées des T2 à des T3 et des T4 pour avoir une typologie plus importante. Donc c'est tout ce travail-là que nous portons avec Monsieur LEMAITRE, avec Monsieur CARLIER. Travail qui n'a jamais été porté par le passé et qui nous plombe bien aujourd'hui, notamment sur la question du stationnement. Donc, je suis très heureux de vous entendre vous soucier effectivement de l'urbanisme et de l'impact que ça peut avoir sur l'espace public. Et j'en ai terminé, parce qu'on n'est pas... on n'est pas sur un ordre du jour. Non non, mais on n'est pas sur l'urbanisme là, c'est une délibération sur la désaffectation et le déclassement. Donc je propose de passer cette délibération vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Merci.

Vote à la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie).

Délibération n° 18

DÉNOMINATION DU CORPS DE FERME AU 18 RUE JB LEBAS

Monsieur le Maire : Délibération n° 19, celle relative à l'autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé pour l'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité.

(...) Excusez-moi, il est temps que j'aie vu mon ophtalmo. Délibération 18, effectivement, pardon, Monsieur CARLIER : Dénomination du corps de ferme du 18 rue Jean-Baptiste Lebas.

Monsieur CARLIER : Merci, Monsieur le Maire. Je pensais que vous m'aviez oublié.

Pour chaque nouvelle résidence, il est demandé de proposer une dénomination, de façon à faciliter le repérage des services de secours, SAMU, pompiers, gendarmerie, qui ont du mal à localiser les adresses. Cette fois-ci, le promoteur de cette petite résidence, de 7 logements, qui va se situer 18 rue Jean-Baptiste Lebas, sur l'ancien corps de ferme Decherf, le promoteur nous a demandé de pouvoir redonner le nom de « Clos Decherf ». On s'est renseigné un peu sur cette dénomination et on a trouvé que c'était une bonne solution. Il faut savoir que cette ferme a été gérée pendant plus de 100 ans par la famille DECHERF, composée de Robert DECHERF né en 1928 et décédé le 23 juin 2019, à l'âge de 91 ans, médaillé de la Ville de Seclin et son épouse Cécile DECHERF, née BONDUAUEUX en 1930, décédée le 27 octobre 2024, à l'âge de 94 ans. Ils ont eu trois enfants, trois petits-enfants, six arrière-petits-enfants, dont certains vivent encore et toujours dans la même rue. Il est donc proposé de donner et de proposer le nom de la ferme « Clos Decherf ».

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Très bien, je propose de la passer au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Vote à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 19

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISÉ POUR L'ADHÉSION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire : Délibération 19, cette fois-ci, sur l'autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé pour l'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité. Madame GAUDEFROY.

Madame GAUDEFROY : Il s'agit d'un renouvellement de la convention de services d'achat centralisé. La Commune souhaite renouveler son adhésion au dispositif d'achat centralisé qui est proposé par l'UGAP. L'UGAP agit en tant que centrale d'achat. Elle assure la passation des marchés, tandis que la Ville de Seclin demeure responsable de leur exécution en tant que bénéficiaire. Ce dispositif présente plusieurs avantages : Une optimisation économique grâce à la massification des achats à l'échelle nationale, une sécurisation juridique des procédures, une ingénierie d'achat qui permet de limiter les risques liés aux fluctuations des prix, une simplification administrative et une garantie d'attractivité et de réponse des fournisseurs. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion au dispositif d'achat centralisé.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Non. Je propose de passer cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 20

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

Monsieur le Maire : Je vous laisse encore la parole, Madame GAUDEFROY, pour la délibération 20.

Madame GAUDEFROY : Délibération n° 20, en lien à l'attribution de subventions d'équipement à des particuliers. C'est une délibération qui est assez régulière et qui est abordée à chaque Conseil Municipal. Elle s'inscrit dans le cadre des primes éco habitat. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'octroyer 5 subventions, dont 2 sur la même adresse. On a du kit solaire, installation de panneaux photovoltaïques, de l'isolation, changement de menuiseries et un ravalement de façade.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On passe au vote.
Abstentions ? Oppositions ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

8. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF, RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération n° 21

ASSOCIATION AGORES – ADHÉSION 2026

Monsieur le Maire : Encore une délibération pour vous, Madame GAUDEFROY.

Madame GAUDEFROY : Délibération n° 21. Il s'agit d'accepter l'adhésion à l'association AGORES. C'est une demande du chef de la restauration collective, afin de permettre le partage d'expériences entre pairs. Cette association est un réseau d'échanges qui permet la réflexion et l'innovation au service de la restauration collective publique, pour nous permettre notamment d'atteindre les objectifs de la loi EGalim. Donc pour un montant de 240 €/an.

Monsieur le Maire : Merci. Pas de remarques ? Des abstentions ? Vote contre ?
Vote à l'unanimité ? Également, merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

9. COMMISSION ATTRACTIVITÉ

Délibération n° 22

SUBVENTION APPEL A PROJETS 2026 « GINGUETTE DE LA RAMIE » – LA SECLINOISE VOLLEY-BALL

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame EL MESSAOUDI donc, pour la subvention d'appel à projets sur la guinguette.

(...) Ah, oui, pardon. Eh oui ! Donc je ne laisse pas la parole à Madame EL MESSAOUDI, puisqu'elle est membre de l'association du Volley Club. Et donc, Monsieur VANDEWOESTYNE, je vous cède la parole.

Monsieur VANDEWOESTYNE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues élus, la délibération 22 qui vous est soumise aujourd'hui s'inscrit pleinement dans la démarche portée par la mairie maintenant depuis l'été 2024 autour de la guinguette de La Ramie. À travers cette initiative, notre volonté, elle est simple, proposer aux Seclinoises et aux Seclinois un lieu de vie, de rencontres et d'animations pendant la période estivale, notamment pour celles et pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances. Nous souhaitons offrir à chacun la possibilité de profiter d'activités de proximité, conviviales et accessibles au cœur de ce poumon vert, on en parlait tout à l'heure, qu'est le parc de La Ramie. Cette ambition repose en grande partie sur la richesse et le dynamisme de notre tissu associatif. Nos associations sont des acteurs essentiels du vivre ensemble et contribuent chaque jour à faire vivre notre territoire. C'est dans cet esprit que la dynamique association « La Seclinoise Volley-ball » a répondu à notre appel à projets et propose l'opération « Volley pour tous » lors de deux week-ends estivaux à la guinguette de La Ramie, à savoir les 25 et 26 juillet et également les 15 et 16 août. Encadrées par des bénévoles, ces animations permettront aux habitants de découvrir ou redécouvrir le volley-ball dans une ambiance familiale, ludique et ouverte à tous les publics. Au-delà de la pratique sportive, ce projet porte des valeurs qui nous sont chères, le partage, la coopération, le respect et la convivialité. Il participe également à l'animation du site de La Ramie et à son attractivité tout au long de l'été. La subvention de 200 € proposée aujourd'hui constitue un soutien à l'acquisition d'équipements nécessaires pour cette occasion. Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'accorder à l'association « La Seclinoise Volley-ball » une subvention à projet à hauteur de 200 €.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non. On peut passer à cette délibération au vote. Des abstentions ? Oppositions ?
Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Déport de vote de EL MESSAOUDI Amira, membre de l'association.

Délibération n° 23

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT CMEM

Monsieur le Maire : Et je passe la parole à Monsieur SERRURIER sur la désignation des membres du Conseil d'établissement du CMEM.

Monsieur SERRURIER : Qui vous remercie et qui est très heureux de passer à cette délibération qui va conclure un long processus, même si l'organisme qui doit mettre en place le Conseil d'établissement va être une formalisation, en fait. Un vote de toute la commission, j'espère, qui suit la dernière commission d'activité qui s'était réunie le 22 mai de cette année. Et puis également, vous le savez, la délibération du 6 février 2025, qui autorisait la demande de classement du fameux CRC, que nous attendons tous de nos vœux. Et c'est également, vu la délibération du Conseil Municipal du 3 octobre 2025, qui a créé la création d'un poste de Directeur ou Directrice des affaires culturelles. Alors, considérant que le règlement intérieur du CMEM qui prévoit que le Conseil d'établissement se compose des membres de

Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2026

droit suivants pour la durée du mandat municipal, je vais les énumérer. Vous verrez que dans l'énumération, il y a des gens qui seront là quelquefois à titre provisoire, lorsqu'un point les concernera. Nous avons donc le Maire, évidemment, ou son représentant ; l'adjoint au maire délégué à la culture ; deux élus du Conseil Municipal, là on respectera la parité ; le Directeur Général des Services ou son représentant ; le responsable de pôle en charge des questions culturelles ; le responsable du CMEM, en l'occurrence là ; les membres du Conseil pédagogique qui sont concernés par l'ordre du jour ; c'est là que je disais qu'ils ne seront pas là forcément à chaque fois ; un représentant de l'Éducation nationale, ce sera évidemment l'IDEN ou son représentant ; deux représentants de parents d'élèves qui sont désignés par le Maire, sur proposition du directeur du CMEM, là encore, en respectant la parité, et bien évidemment, dans ce cas de figure, pour l'année scolaire en cours, puisqu'ils peuvent changer de statut et ne plus être parents d'élèves l'année suivante.

Alors, il vous est donc proposé de désigner les membres de ce conseil d'établissement du centre municipal, comme ceci :

- ✓ Monsieur François-Xavier CADART, le Maire de la Ville,
- ✓ L'adjoint délégué à la culture et aux échanges internationaux,
- ✓ Monsieur Pierre LEGRAND, Conseiller municipal délégué aux équipements culturels, Madame Stéphanie GAUDEFROY, adjointe au maire, déléguée au parcours éducatif et à la restauration scolaire,
- ✓ Monsieur Wilfried LEFEBVRE, le Directeur Général des Services,
- ✓ Madame Paméla BOITTIAUX, Responsable du pôle rayonnement, communication et inclusion dans les manifestations,
- ✓ Madame Émilie DEVOS, qui est Directrice des Affaires Culturelles,
- ✓ Madame Clarice JAUMOT, qui est la Chef de service – Responsable pédagogique du CMEM.

Et dans les membres du Conseil pédagogique, on aura donc :

- ✓ Monsieur Gérald LACHARRIÈRE,
- ✓ Stéphane TEIRBROOD,
- ✓ Henri JOSSIEN,
- ✓ Mesdames Fanny STIEVET, Florence GENSER et Valérie SERWATKA, qui seront les membres du Conseil pédagogique, qui seront concernés,

Qui seront invités lorsqu'ils seront concernés par l'ordre du jour.

- ✓ On aura également, évidemment, Monsieur Bertrand LECREUX, l'inspecteur de l'Éducation nationale,
- ✓ Et comme représentant des parents d'élèves pour une année : Madame Marie JEU et Monsieur Michaël DUCHATEAU.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Monsieur KOLAR.

Monsieur KOLAR : Oui, donc là, dans cette délibération tout le temps dans la même lignée, même si ça a été vu en commission où j'étais présent, on remarque encore qu'on dit la parité, mais on n'a pas d'élus de « Seclin en Commun » dans cette... dans cette assemblée. Alors ça a été voté contre en commission. Donc il y avait les élus autour de la table et, lorsqu'on est arrivé en Commission, on m'a dit texto « *En fait, on a des noms, mais on attend certaines confirmations de noms* ». Parce que j'avais même titillé un peu en commission, en disant « *On avait essayé d'avoir les documents et on n'avait pas eu les documents parce qu'ils venaient d'être terminés* ». Donc là c'était juste pour faire cette petite remarque, où on aurait souhaité aimer être inclus dans ce groupe d'élus lorsque vous parlez de parité.

Monsieur SERRURIER : Alors pour répondre...

Monsieur le Maire : Attendez, non, on ne s'emballe pas. On fait les choses dans l'ordre. Didier, si tu veux bien demander la parole. Merci.

Monsieur SERRURIER : Alors, excusez-moi. Concernant les deux élus de la majorité en plus de Monsieur le Maire et de l'adjoint à la Culture, ils ont été choisis au titre de leur fonction. Ce ne sont pas vraiment les individus. On a, d'une part le Conseiller Municipal délégué aux équipements culturels et donc au CMEM et on a, d'autre part, l'adjointe au maire déléguée au parcours éducatif et à la restauration scolaire, donc très impliquée, de par l'intervention massive des Dumistes dans les écoles. C'est un nombre d'heures assez considérable.

Monsieur le Maire : Voilà. Et je précise également que la représentativité au sein des organes municipaux ne concerne que les organes, type Commissions internes. Mais les organes externes ne nous imposent en rien de prévoir la représentativité de la minorité municipale. Aujourd'hui, c'est un équipement municipal, géré par une majorité municipale avec, en son sein, une commission qui se charge, en tout cas, de s'assurer que la qualité du service soit au rendez-vous, en relation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves. Monsieur DECRAENE, oui.

Monsieur DECRAENE : Certes, c'est vrai. Mais ça ne vous coûtait rien aussi de nous laisser une place. Vous, qui êtes un maire démocrate, que vous appelez à la démocratie, « *Je veux un mandat apaisé* ». On est là. On est là. On souhaite dans les commissions, travailler avec vous, mais vous aussi vous devez aussi tendre la main et de nous donner les moyens de travailler avec vous. Et l'on voit bien que lors de ce CM, le nombre de délibérations où on a dû voter contre, parce qu'on n'a même pas été conviés, même pas informés avant d'avoir les documents, alors qu'on aurait pu être dans ces commissions pour travailler avec vous. Donc, ne venez pas dire, j'attends avec plaisir la commission « Finances » pour que vous présentiez... À un moment, ça ne va pas dans un seul sens, ça va dans les deux sens. Et c'est vous, le maître du Conseil Municipal, c'est vous le Maire, et c'est vous aussi qui devez tendre la main. Donc, tendez la main.

Monsieur le Maire : Monsieur DECRAENE, la main, je l'ai tendue à de nombreuses reprises. Et l'expérience m'a conduit à considérer que des personnes qui agissent en désinformant, en essayant de « mettre de l'huile sur le feu » en permanence, en agitant les peurs auprès des services ; bref, en ayant des postures qui ne sont absolument pas conformes avec l'esprit démocratique que vous relevez, me questionnent. Et donc, fatalement, à un moment, lorsqu'il n'y a pas d'obligation légale à ce que vous soyez représentés au sein de Conseils comme celui-ci, ne venez pas aujourd'hui clamer haut et fort à un manquement à la démocratie, alors que vous avez bafoué la démocratie pendant tout un mandat, en agitant des peurs et en désinformant la population. Madame RIZZON.

Madame RIZZON : Merci, Monsieur le Maire. C'était juste pour préciser que nous sommes dans ce groupe trois nouveaux élus. Donc ce qui vient d'être dit, à mon sens, ne peut pas nous concerner au moins nous trois. Nous venons d'arriver et à tout le moins, si effectivement vous avez eu de mauvaises expériences, je n'étais pas là. Je ne siégeais pas. Je ne peux pas juger de quoi que ce soit. Mais, il me semble qu'au moins vous devriez nous laisser la porte ouverte, peut-être, aux trois nouveaux et nous écouter, peut-être, quand on vous propose des choses, quand on vous dit qu'on veut participer effectivement. Comme a dit Monsieur DECRAENE, je peux comprendre que vous restiez sur votre position, vous êtes le Maire, c'est vous qui décidez. Vous avez souligné que la loi ne vous obligeait pas, je le retiens, mais j'en conclus qu'effectivement que vous ne le feriez que si la loi vous obligeait.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame RIZZON : Voilà. Merci.

Monsieur le Maire : Disons les choses clairement.

Madame RIZZON : Très bien. Oui, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Non, mais voilà. Mais j'assume totalement, totalement. Et vous ne pouvez pas vous dédouaner non plus, comme vous le faites, en invoquant le fait que vous soyez fraîchement élue, Madame RIZZON. Si vous faites partie de l'équipe de « Seclin en commun », c'est que vous cautionnez ce qui s'est passé pendant tout un mandat. C'est que vous cautionnez les mensonges qui se sont propagés pendant la campagne des municipales. Parce que vous cautionnez cet espace de désinformation permanent que nous avons dû essuyer. Donc, vous êtes de nouveaux élus, très bien, mais vous ne pouvez pas vous dédouaner non plus de tout ce qui a pu se dire, de toutes les pratiques qui ont été celles du mandat précédent, où on a tout eu ; en permanence, on avait beau démentir, en permanence, un certain nombre de sujets agités par l'opposition à dessein, pour alimenter les peurs et vous êtes sur leur liste. Je suis désolé, vous êtes à leurs côtés, donc c'est que vous cautionnez. Donc vous ne pouvez pas vous dédouaner. Vous ne pouvez pas vous dédouaner de tout ce qui s'est passé pendant un mandat. Ce n'est pas possible.

Alors, Monsieur WEKSTEEN, oui.

Monsieur WEKSTEEN : Je suis amusé. Je suis amusé qu'un groupe demande à siéger dans des instances et des instances et des instances, quand la principale qu'est le Conseil Municipal voit ce groupe siéger avec 40 % d'absentéisme. 3 sur 5 c'est 40 % d'absentéisme.

Monsieur le Maire : Bien. Alors je vois Monsieur KOLAR... peut-être, vous souhaitez...

Monsieur KOLAR : Oui. Donc eh bien aussi direct que vous, ce que vous avez dit je ne suis pas d'accord. Vous vous en moquez peut-être, de dire de cautionner ce qui a été fait avant ; je pense qu'autour de cette table tout le monde n'est pas d'accord avec les idées de la majorité. J'ose espérer, parce qu'au moins ça fait avancer les choses. Merci Monsieur WEKSTEEN pour ce rappel de calcul, pertinent dans le Conseil. Super. Et donc, justement, je rejoins ce qu'Audrey dit. « *On ne va pas se cacher derrière cette fonction de nouveaux élus* », ça, il n'y a pas de souci, mais peut-être qu'on ait une autre vision aussi de l'opposition et de ce qui va être mené pendant ces six ou sept ans. Donc là je rejoins, je ne suis pas d'accord avec vous en disant « *Vous cautionnez* ». Je ne pense pas que vous cautionniez tout ce qui a été mis aussi sur les réseaux des gens qui étaient inquiets pour vous. Et ça, j'en suis persuadé que vous n'étiez pas d'accord. Et pourtant, on ne fait pas d'amalgame. On fait la part des choses. Donc nous, c'est ce qu'on essaye de faire. Il n'y a que cette première année qu'on pourra dire « *On est de nouveaux élus* ». L'année prochaine, vous ne l'aurez plus, ça. Mais par contre, dire ce qui s'est passé avant, eh bien oui, vous ne pouvez pas le ressortir à chaque Conseil.

Monsieur le Maire : Madame RIZZON et puis je propose ensuite de conclure.

Madame RIZZON : Juste pour répondre à Monsieur WEKSTEEN. Il y a aussi parfois, vous savez, des moments où on ne peut pas être présent, simplement pour des questions médicales. Alors, je me permets juste de faire ce point, parce que c'est le cas pour mes deux collègues qui sont absentes actuellement. Donc, je vous remercie de peut-être modérer ce type de propos à l'avenir. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Ça s'emballe, ça s'emballe. Monsieur WEKSTEEN et Monsieur SERRURIER en propos conclusifs, et on clôturera là-dessus.

Monsieur WEKSTEEN : Alors, il n'y avait aucune mise en cause personnelle. Simplement, il faut faire un parallèle. Justement, quand on est cinq, on n'est pas à l'abri qu'il y ait deux, trois personnes qui aient des problèmes médicaux. Et donc, il faut savoir s'engager sur la durée. Et vouloir multiplier les représentations dans les instances, si vous calculez le nombre d'instances, rien qu'aujourd'hui, où on a nommé, d'ailleurs là où vous n'étiez pas représentés, vous avez voté contre. C'était au début. Plus toutes celles qu'on a nommées au précédent Conseil, au conseil d'installation je crois aussi, il y en avait quelques-unes, vous auriez chacun 5-6 représentations en plus. Pour un groupe de 5, ce n'est pas tenable. On se le répartit, nous, sur 28. Mais sur 5, on ne peut pas être à 50-50. 28 et 5, je ne sais pas comment vous voulez faire, là aussi.

Monsieur le Maire : Monsieur SERRURIER.

Monsieur SERRURIER : Oui, alors pour en revenir à nos moutons ou à nos clairons, je ne sais pas trop, juste quelques précisions pour dépassionner un peu ce débat. Le nombre d'élus a été défini en février 2025, en tenant compte du fait qu'il aurait fallu des élus fonctionnels, donc qui sont vraiment en fonction, en rapport ou directement avec le CMEM, le futur CRC. Aussi, rappeler que ce groupe dont vont voter les membres est propositionnel, informationnel. Il va nous informer de certaines choses et propositionnel. Il va faire des propositions qui seront, la plupart, j'en suis persuadé, retenues et présentées en commission, à laquelle, d'ailleurs, vous participez d'ailleurs de façon active je dirais, et également au Conseil Municipal. Mais on est que dans une force de propositions. Ce n'est pas là que se prennent les décisions. Donc, vous ne serez en rien, me semble-t-il, privés de vos droits d'élus. Et il se trouve qu'on est tenus par ce nombre de postes qui ont été définis.

Monsieur le Maire : Merci. Je propose de passer cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Merci.

Vote à la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

28 VOIX POUR.

5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, DECRAENE Pierre, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie).

Délibération n° 24

SUBVENTION A PROJETS 2026 – LE JARDIN PARTAGE DE L'ARBRE AUX MILLE SENS

Monsieur le Maire : Je repasse la parole à Madame EL MESSAOUDI sur les subventions à projets 2026, avec tout d'abord « Le jardin partagé de l'arbre aux mille sens ».

Madame EL MESSAOUDI : Merci, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, cette délibération a été vue en commission « Attractivité », le 22 mai 2026. Donc, dans le cadre de l'accompagnement des projets portés par les associations seclinoises, la Direction des Sports et de la vie associative a inscrit un budget de subventions à projets. L'association « Le jardin partagé de l'arbre aux mille sens » porte un projet de création d'un nouvel espace de culture intégrant un verger, qui est donc ouvert aux écoles de la Ville et destiné à accueillir des ateliers pédagogiques autour, notamment, de la nutrition et de l'environnement, et de la sensibilisation au développement durable. Ce projet présente également une dimension inclusive forte, en favorisant la participation de personnes en situation de handicap, grâce à la plantation du jardin à proximité du foyer de l'Arbre de Guise. La subvention sollicitée permettra de participer à l'acquisition de fournitures, équipements et arbres fruitiers nécessaires à l'aménagement et à la plantation de ce nouvel espace. Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'accorder à l'association du « Jardin partagé de l'arbre aux mille sens », une subvention à projets d'un montant de 300 €.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On peut passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 25

SUBVENTION A PROJETS 2026 – UCASS

Monsieur le Maire : On peut passer à la délibération 25, celle au bénéfice de l'UCASS.

Madame EL MESSAOUDI : Encore une subvention à projets, qui a été vue en commission « Attractivité » le 22 mai. Donc, à l'occasion du match de la coupe du monde de football France-Norvège, prévu le 26 juin 2026, l'UCASS portera l'organisation d'une soirée événementielle à la guinguette de La Ramie, afin de proposer un temps de rassemblement convivial, autour de la retransmission de la rencontre. Cette initiative s'inscrit pleinement dans une dynamique d'animation du territoire, en créant un rendez-vous populaire autour de cet événement sportif international. Elle contribue à renforcer la convivialité locale et à soutenir les acteurs économiques de proximité et à faire vivre la guinguette de La Ramie comme un lieu, de partage et d'animation estivale.
Il est proposé au Conseil municipal de décider d'accorder à l'UCASS une subvention à projets d'un montant de 2 500 €.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LEBRUN.

Monsieur LEBRUN : Bonsoir à tous et toutes, étant membre de l'UCASS, je me déporte pour ce vote.

Monsieur le Maire : Merci pour cette précision. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Non. On peut la passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?
Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Déport de vote de LEBRUN Emmanuel, membre de l'UCASS

Délibérations n° 26 - 27

N° 26 : SUBVENTION A PROJETS 2026 – LES ENFANTS DE BURGULT

N° 27 : SUBVENTION A PROJETS 2026 – COMITÉ DU HAMEAU DE MARTINSART

Madame EL MESSAOUDI : Si vous me le permettez, les deux prochaines délibérations, on pourrait les passer en même temps. Ce sont des subventions à projets également et c'est dans le cadre de la Fête des Harengs.

On a une demande de subvention pour l'association des « Enfants de Burgault », une autre pour le comité de quartier de Martinsart « Le Hameau de Martinsart ». Donc, dans le cadre de la Fête des Harengs, les associations de quartiers souhaitent accompagner et soutenir les équipes les représentant, notamment en organisant une arrivée festive et remarquable sur la Drève, conformément à l'invitation faite aux quartiers de proposer une mise en scène ou une animation spécifique.

L'association des « **Enfants de Burgault** » demande une subvention de **300 €** et « **le comité de quartier de Martinsart** » une subvention à projets de **200 €**.

Monsieur le Maire : Merci. Madame VANDENBERGHE.

Madame VANDENBERGHE : Bonsoir à toutes et tous. Ayant procuration pour Ségolène VANPOUILLE, elle se déporte pour cette délibération.

Monsieur le Maire : La délibération concernant le comité de Martinsart.

Madame VANDENBERGHE : Oui, pour le comité de Martinsart, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Pas de remarques ?

- ✓ **Délibération 26** : Abstentions ? Oppositions ?
Vote à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

- ✓ **Délibération 27** du Comité de Martinsart : Abstentions ? Oppositions ?
Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Déport de vote de Mme VANPOUILLE Ségolène, membre du Comité du hameau de Martinsart.

Madame EL MESSAOUDI : Au nom des associations, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Nous avons une question orale qui avait été formulée, même si le sujet a largement été évoqué au cours de cette séance, mais Monsieur DECRAENE ou Madame RIZZON, je vous laisse la parole.

QUESTION ORALE

Madame RIZZON : C'est la première fois que je lis ce type de question, donc je lis l'intégralité ?

Monsieur le Maire : Oui, oui, je vous en prie.

Madame RIZZON : D'accord. « Donc, la présente question porte sur l'absence de représentation du groupe de « Seclin en commun » dans les désignations de Conseillers Municipaux au sein des organismes extérieurs figurant à l'ordre du jour de la présente séance. « *Plusieurs délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil ont pour objet la désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs à la commune, notamment les délibérations 1, 2, 3 et 6. Or, l'ensemble des candidats proposés appartiennent à la majorité municipale. Aucun membre du groupe minoritaire « Seclin en commun » ne figure parmi les candidats retenus pour représenter le Conseil Municipal dans ces instances, qu'il s'agisse d'associations, d'agences ou de tout autre organisme concerné par ces délibérations. Cette situation est contraire aux dispositions des articles L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT, qui prévoit que les désignations de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs doivent, dans toute la mesure du possible, refléter la*

composition politique du Conseil. En conséquence, nous souhaitons poser la question suivante à Monsieur le Maire : Pour quelle raison le groupe « Seclin en commun » n'est-il représenté dans aucune des instances concernées par les délibérations de ce jour, même en tant que suppléant ? Et la majorité envisage-t-elle de procéder à une révision de ces désignations, afin de se conformer aux principes de représentation proportionnelle prévus par l'article L2121-33 du CGCT ? »

Monsieur le Maire : Merci. Je me permettrai donc d'effectuer une réponse. Je précise que s'agissant de questions orales, il n'y a pas lieu à débat ensuite et je tiens à le rappeler.

Contrairement à ce que vous indiquez, les dispositions de l'article L2121-33 du CGCT ne prévoient nullement ces dispositions. Il s'agit de l'article L2121-22 du CGCT. Tout d'abord, les références, enfin les bases légales que vous mentionnez ne sont pas justes. Et les dispositions que je viens de citer ne visent nullement une représentation dans les organes externes de la Ville, mais uniquement au sein des Commissions internes de la Ville. Très exactement, ce que nous avons respecté. Vous faites état de ce que votre groupe ne serait pas représenté au sein des Commissions, je pense que nous avons pris des délibérations qui témoignent du contraire. Sur l'ordre du jour, vous êtes présents dans deux commissions qui ont fait l'objet de délibérations. Pour le reste, ce sont des désignations qui visent à représenter la Ville dans des organes externes. Et la loi ne prévoit rien de ce que vous indiquez. Rien de rien de rien là-dessus. Aucunement. Seules, les commissions internes sont visées par la loi et nous respectons parfaitement la loi. Et vous m'avouerez, enfin je ne sais pas si j'arriverai à vous convaincre, mais il serait quand même particulièrement étonnant de voir un élu de l'opposition siéger dans un organe externe, c'est-à-dire être le porte-parole de la collectivité. Être présent dans des organes externes, c'est être le porte-parole de la collectivité. Le Code Général des Collectivités ne prévoit, en aucune façon, que ces représentations puissent être l'apanage de l'opposition, parce que ce serait une voix potentiellement dissonante de celle de la majorité municipale, qui s'exprimerait au sein des organes extérieurs. C'est comme si vous étiez amenés à siéger au Conseil de surveillance de l'hôpital, en ayant une position complètement contraire, de siéger au sein de l'ADULM, en ayant une vision de l'urbanisme de densité telle que vos prédécesseurs ont pu la porter, de siéger au sein d'un certain nombre de commissions où on n'est pas d'accord sur tout. Et donc le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit, en aucune façon, s'agissant de ces organes extérieurs, la représentativité, parce qu'il est parfaitement cohérent et logique que les porte-parole de la collectivité, ce soit les membres de la majorité. C'est tellement évident. Donc voilà. En tout cas nous respectons parfaitement la loi. Nous respectons parfaitement ce que prévoient les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sur les bonnes dispositions légales. Même si vous semblez en douter, oui nous sommes attachés à la démocratie, oui nous sommes attachés aux échanges et je m'étonne d'ailleurs venant, de vous Monsieur DECRAENE, vous qui êtes tellement désireux de porter les échanges et le débat, qu'au moment de la campagne des municipales, vous avez été le premier à refuser de débattre avec moi. Voilà. Donc ça ne peut pas être à deux vitesses. La démocratie, effectivement, c'est d'assumer pleinement le débat et, comme je vous le disais, je suis vraiment impatient de la tenue de la prochaine commission « Finances » pour pouvoir appréhender la vision financière qui est la vôtre sur la Ville, au regard de tout ce qui a pu être décliné aujourd'hui. Et comme je le précisais, question orale/réponse, il n'y a pas de débat et je clos ainsi la séance. Je vous remercie et vous invite au verre de l'amitié. Merci.

Séance levée à 20 heures 15.